

et les États-Unis sont membres fondateurs de l'OTAN. Enfin, l'Accord concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) conclu entre le Canada et les États-Unis assure depuis 1958 le commandement commun de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Cet accord a été renouvelé pour cinq ans le 11 mars 1981, lors de la visite du Président Reagan à Ottawa.

Les arrangements de partage des activités de production et de développement en matière de défense entre le Canada et les États-Unis visent à assurer le maintien d'un équilibre à long terme pour l'acquisition réciproque de matériel de défense par les États-Unis et le Canada et à permettre une utilisation des ressources industrielles, scientifiques et techniques des deux pays dans l'intérêt de la défense du continent. Également durant sa visite à Ottawa, le Président Reagan a confirmé l'importance qu'attachent les États-Unis à ces accords, qui constituent la base de la coopération entre les deux pays au chapitre de la défense.

Pêches et frontières maritimes

En janvier 1977, le Canada a étendu à 200 milles sa juridiction sur les pêches et les États-Unis ont fait de même en mars. Du fait du chevauchement des zones maritimes frontalières contestées, il est devenu nécessaire d'établir un nouveau cadre bilatéral de gestion et de coopération en matière de pêche, et de délimiter les frontières maritimes au large de la côte est, dans le détroit de Juan de Fuca et dans l'entrée de Dixon dans le Pacifique, ainsi que dans la mer de Beaufort dans l'Arctique.

Le 1er août 1977, les deux gouvernements ont nommé des négociateurs spéciaux chargés de recommander une solution à ces questions. Après dix-huit mois de négociations, ceux-ci sont parvenus à une entente sur les procédures de règlement concernant les frontières maritimes et les ressources halieutiques de la côte est. Des traités ont été signés à Washington le 29 mars 1979. Les négociations portant sur les trois autres frontières maritimes sont restées en suspens en attendant la délimitation finale de la frontière maritime de la côte est.